

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard BARC

OBJET : Décision modificative n°2 de l'exercice 2012

Mesdames, Messieurs,

Le présent projet de décision modificative n°2 a essentiellement pour objet d'apporter des rectifications aux crédits inscrits depuis le début de l'exercice.

Le budget principal comporte des virements de crédits entre chapitres ou entre sections qui ne bouleversent pas la structure du budget et des crédits nouveaux financés par des recettes équivalentes.

Les budgets annexes comportent des virements de crédits entre chapitres et intègrent les mouvements suivants :

- pour le budget annexe gestion des déchets, une provision de 130 000 € est réalisée pour répondre aux obligations légales de respect de l'environnement. Cette provision a pour but de permettre la décontamination du quai de transit en cas de pollution et sera réévaluée tous les 5 ans en fonction de l'activité ;*
- pour le budget annexe de l'assainissement, il s'agit de réajuster les recettes et les dépenses au vu des réalisations.*

* * * * *

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal, aux budgets annexes des déchets ménagers, de l'immobilier d'entreprise et des zones d'activités,

VU l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au budget annexe des transports urbains,

VU la délibération n° 6 du conseil communautaire du 10 avril 2012 adoptant le budget primitif 2012,

CONSIDERANT que depuis lors, des situations nouvelles se sont fait jour, en dépenses et en recettes pour des opérations réelles ou d'ordre budgétaire,

CONSIDERANT que ces situations nécessitent d'apporter des modifications aux montants des crédits autorisés pour les chapitres concernés, tout en respectant les équilibres du budget,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS**Délibération du conseil communautaire****du 3 décembre 2012****n° 7****page 2/3**

CONSIDERANT le projet de décision modificative n° 2 pour l'exercice 2012 du budget principal et des budgets annexes,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'adopter la décision modificative n° 2 de l'exercice 2012 intégrant les informations précisées ci-dessus, tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous :

- au niveau des chapitres et des opérations pour la section d'investissement,
- au niveau des chapitres pour la section fonctionnement.

Budget principal

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	300 000 €	300 000 €	1 880 €	1 880 €
Opérations d'ordre	5 300 €	5 300 €	5 300 €	5 300 €
TOTAL	305 300 €	305 300 €	7 180 €	7 180 €

Budget annexe transports urbains

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	0 €	0 €	0 €	0 €
Opérations d'ordre	0 €	0 €	350 €	350 €
TOTAL	0 €	0 €	350 €	350 €

Budget annexe assainissement

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	180 000 €	180 000 €	0 €	0 €
Opérations d'ordre	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL	180 000 €	180 000 €	0 €	0 €

Budget annexe Gestion des Déchets

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	0 €	0 €	0 €	
Opérations d'ordre	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL	0 €	0 €	0 €	0 €

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS**Délibération du conseil communautaire****du 3 décembre 2012****n° 7****page 3/3****Budget annexe immobilier économique**

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	0 €	0 €	1 830 €	1 830 €
Opérations d'ordre	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL	0 €	0 €	1 830 €	1 830 €

Budget annexe des zones d'activités économiques

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	0 €	0 €	0 €	0 €
Opérations d'ordre	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL	0 €	0 €	0 €	0 €

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le Président de la communauté d'agglomération

Transmis à la sous préfecture, le 10/12/2012 N°8257

Publié au siège de la CAPC, le 10/12/2012

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La directrice générale adjointe
des services fonctionnels

Emmanuelle ADAM